



Conseil de sécurité

Distr. générale
11 décembre 2017
Français
Original : anglais

Lettre datée du 11 décembre 2017, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Suède et de l'Uruguay auprès de l'Organisation des Nations Unies

En leur qualité de Coprésidents du Groupe informel d'experts du Conseil de sécurité chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, et en étroite coopération avec le Royaume-Uni, la Suède et l'Uruguay ont l'honneur de vous transmettre ci-joint une note de synthèse de la réunion tenue le 22 novembre 2017 au sujet du Yémen (voir annexe).

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur
(*Signé*) Olof **Skoog**

L'Ambassadeur
(*Signé*) Matthew **Rycroft**

L'Ambassadeur
(*Signé*) Elbio **Rosselli**



**Annexe à la lettre datée du 11 décembre 2017 adressée
au Secrétaire général par les Représentants permanents
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord,
de la Suède et de l'Uruguay auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes
et de la paix et de la sécurité : note de synthèse de la réunion
sur le Yémen tenue le 22 novembre 2017**

Le 22 novembre, le Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité a organisé une réunion sur la situation au Yémen. Les membres du Conseil de sécurité ont entendu un exposé de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, Ismail Ould Cheikh Ahmed, du Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire au Yémen, Jamie McGoldrick, et de la Directrice du programme de pays d'ONU-Femmes au Yémen, Marta Colburn. Cette réunion s'est tenue peu après que l'Organisation avait été informée de la réouverture de l'aéroport de Sanaa et du port de Hodeïda, qui permettait l'arrivée de convois humanitaires après plus de deux semaines de blocus maritime, aérien et terrestre. Les membres du Conseil, dont plusieurs avaient milité pour la levée du blocus, ont souhaité obtenir des informations plus précises à ce sujet. Leurs questions ont également porté sur les effets du blocus sur les femmes et les filles ; sur la capacité du Bureau de l'Envoyé spécial et de l'équipe de pays de mettre en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et d'évaluer les besoins des femmes afin qu'une aide humanitaire ciblée puisse leur être fournie ; sur la participation des femmes aux négociations diplomatiques de types 2 et 3, les pourparlers de paix officiels ayant cessé à la mi-2016 ; sur le rôle du Pacte des femmes yéménites pour la paix et la sécurité.

L'Envoyé spécial a fait remarquer que la situation au Yémen s'était considérablement détériorée depuis la dernière réunion du Groupe informel, qui s'était tenue huit mois auparavant, surtout pendant ces dernières semaines, en raison du blocus aérien, terrestre et maritime, du désintérêt total affiché par les parties pour la protection de la population et de la destruction des infrastructures civiles. Les pourparlers de paix n'avaient toujours pas repris, mais le Bureau de l'Envoyé spécial s'efforçait de convaincre les parties de revenir à la table des négociations, d'accepter une cessation des hostilités et de mettre en œuvre des mesures de confiance telles que celles suggérées par le Pacte des femmes yéménites pour la paix et la sécurité. Les parties n'ayant jamais donné suite à la proposition consistant à faire passer le pourcentage de participation des femmes au dialogue national à 30 %, le Bureau avait examiné d'autres moyens de faire participer les femmes. L'Envoyé spécial continuait de recevoir des informations régulières de la part du Pacte et souhaitait que ses membres se voient confier un rôle plus large et aient davantage l'occasion de sensibiliser les parties intéressées. Le Bureau cherchait en outre à collaborer plus étroitement avec d'autres réseaux de femmes et à appuyer la participation des femmes à des négociations à d'autres niveaux, par exemple dans le cadre de comités de désescalade ou de pourparlers visant à garantir l'accès de l'aide humanitaire à des lieux spécifiques. Grâce au soutien du Gouvernement japonais, le Bureau disposait désormais d'un petit groupe chargé des questions de l'égalité des sexes et des femmes et de la paix et de la sécurité, même si l'on reconnaissait qu'il faudrait que ce groupe soit financé au titre du budget ordinaire.

Le Coordonnateur résident a fourni aux participants des informations concernant les effets du conflit sur la situation humanitaire et réaffirmé combien il

importait que la levée du blocus s'applique également aux biens commerciaux et au carburant, puisque celui-ci permettrait de fournir, grâce à une pompe, de l'eau potable à 2,5 millions de personnes qui en étaient privées et, partant, de lutter plus efficacement contre l'épidémie de choléra qui touchait plus de 900 000 Yéménites. Il a ajouté que les vivres restants seraient épuisés au bout de huit à dix semaines et que sept millions de Yéménites étaient menacés de famine. En raison de profondes inégalités entre les sexes, les femmes avaient un accès très limité au soutien, aux services et aux moyens de subsistance, ce qui les rendait plus vulnérables aux violences sexuelles et domestiques et pouvait les pousser à avoir davantage recours à des stratégies d'adaptation néfastes et à se prostituer pour survivre, en particulier dans le contexte des déplacements forcés. On estimait que la violence sexiste avait augmenté de 36 % pendant l'année en cours et de 70 % depuis le début du conflit. Une enquête menée récemment par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance auprès des personnes déplacées avait révélé que près de la moitié des mariages concernaient des filles de moins de 15 ans. Le pourcentage de ménages dirigés par des femmes avait par ailleurs beaucoup augmenté pendant le conflit, en particulier dans les populations déplacées. D'après certaines études, plus de 20 % des ménages étaient dirigés par des filles de moins de 18 ans. Bien qu'une grande majorité des civils dont le décès était directement imputable au conflit soient des hommes, il convenait de noter que 4,5 millions de femmes et de filles étaient exposées à des risques de violence et que 65 % des centres de santé procréative et 55 % des établissements de soins de santé primaires avaient été détruits. L'Organisation et ses partenaires de l'équipe de pays pour l'action humanitaire, qui étaient parfaitement conscients de la crise dont les femmes et les filles étaient victimes, avaient mis en place des mécanismes leur permettant de recueillir des données ventilées et d'apporter des réponses adaptées à chaque situation, avec le concours d'un conseiller en matière d'égalité des sexes détaché par ONU-Femmes au Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

La Directrice du programme de pays d'ONU-Femmes au Yémen a lu des extraits d'une lettre adressée au Groupe informel d'experts par le Pacte des femmes yéménites pour la paix et la sécurité. Dans cette lettre, qui a par la suite été distribuée aux membres du Conseil, les membres du Pacte exigeaient une trêve immédiate, la réouverture de tous les ports visant à permettre l'acheminement de l'aide humanitaire et des biens commerciaux, et la reprise de pourparlers de paix officiels, dans le respect du quota de 30 % fixé dans le dialogue national et demandé par le Conseil de sécurité, ainsi que la création d'une commission sur l'égalité des sexes qui prendrait formellement part aux négociations de paix. D'autres problèmes, qui allaient de la contrebande d'armes à la libération de prisonniers, en passant par le versement des traitements des fonctionnaires, y étaient par ailleurs mis en lumière. Les membres du Pacte y demandaient également qu'un appui soit fourni aux secteurs de l'éducation et de la santé, notamment en matière de santé procréative, ainsi qu'à diverses organisations de femmes, afin que ces dernières puissent participer aux prises de décisions relatives à la lutte contre le terrorisme, la radicalisation et la corruption. ONU-Femmes, qui assure le secrétariat du Pacte, s'est prononcée en faveur d'un élargissement des responsabilités de celui-ci et a indiqué que les activités qu'il avait menées depuis octobre 2015 et sa philosophie étaient actuellement examinées. En raison du blocus, une réunion du Pacte qui était initialement prévue au mois de novembre avait dû être reportée et serait organisée du 8 au 12 décembre 2017.

ONU-Femmes, qui assure le secrétariat du Groupe informel d'experts, et le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit ont souscrit à certaines des recommandations présentées aux membres du Conseil. Les recommandations formulées à l'issue de la précédente réunion du Groupe informel d'experts au sujet du Yémen étaient toujours d'actualité et devaient être mises en œuvre, en particulier

par les organes subsidiaires du Conseil chargés de la lutte contre le terrorisme et des sanctions, et prises en considération par le Conseil de sécurité lors de ses réunions sur le Yémen ainsi que dans les décisions qui en découleraient. Le secrétariat du Groupe faisait référence aux recommandations figurant dans les documents présentés lors de réunions précédentes, auxquelles il a ajouté deux nouvelles recommandations, à savoir qu'il était nécessaire que le Conseil de sécurité et ses membres appuient ce groupe constitué d'éminents experts internationaux et veillent à ce que le problème des crimes sexistes soit couvert par le mandat du Groupe et à ce que ce dernier ait les compétences et ressources nécessaires et établisse des rapports exhaustifs sur la question, et que le Conseil de sécurité tienne en 2018 une réunion organisée selon la formule Arria qui serait consacrée à entendre les représentantes de diverses organisations féminines de la société civile yéménite. Le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit a réaffirmé qu'il fallait que le Comité des sanctions et le groupe d'experts se saisissent de la question des violences sexuelles, et qu'il était nécessaire que l'Organisation adopte des arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information en matière de violences sexuelles liées aux conflits, qui permettraient notamment d'étudier le lien existant entre l'extrémisme violent, la traite des personnes et la violence sexuelle, comme indiqué dans les résolutions [2331 \(2016\)](#) et [2388 \(2017\)](#), portant sur la traite des êtres humains dans les situations de conflit. Le Bureau a également appelé les parties concernées à veiller à ce que les rescapés de violences sexuelles bénéficient de services essentiels. Au Yémen, il était très difficile d'évaluer le lien existant entre l'extrémisme violent, la traite des personnes et la violence sexuelle ainsi que l'ampleur des violences sexuelles liées au conflit, en raison principalement du manque de services, de facteurs culturels, de l'insécurité et de l'absence d'exigence pour les prestataires de services de signaler à la police les cas rencontrés.

Les Coprésidents se sont engagés à examiner la suite donnée à ces recommandations.
